

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le seize octobre à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme JACQUET Aurélie est nommée secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence²

Étaient présents²

Étaient absents et excusés²

Était absent²

2. Approbation du compte rendu municipal du 2

3. Point sur la cabine de téléconsultation et équipement informatique **Erreur ! Signet non défini.**

4. Délibération pour l'abaissement d'intensité de l'éclairage public Led **Erreur ! Signet non défini.**

5. Présentation du rapport d'interventions gendarmerie **Erreur ! Signet non défini.**

6. Informations du maire et des élus **Erreur ! Signet non défini.**

7. Questions diverses **Erreur ! Signet non défini.**

Erreur ! Signet non défini.

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	M. MINASSIAN Guy
Mme ABRAM-PASSOT Evelyne	Mme DESBOS Blandine
M. RUEZ Quentin	M. POTIN Fabien
Mme CALLY Audrey	M. VAN DORT Didier
M. CHAVET Clément	Mme JACQUET Aurélie
Mme DUPAYRAT Sophie.	Mme FLUTET Catherine
Mme ANTON Dorothée	Mme COSTA Catherine
M. GOURMAND Johann	M. PISTRE Thierry
M. GILLET Bernard	M. FROGET Bruno
Mme ROSERAT Charlène	Mme FLUTET Catherine

Étaient absents avec pouvoirs :

- Mme FLUTET Catherine (procuration à M. FROGET Bruno)
- M. CHAVET Clément (procuration à M. POTIN Fabien)
- Mme CALLY Audrey (procuration à Mme Aurélie JACQUET)

Était absente et excusée

- Mme COSTA Catherine

2. Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider le procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2023.

3. POINT SUR LA CABINE DE TELECONSULTATION ET EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Rapporteur : Mme ANTON Dorothée, conseillère

Apporte quelques points sur la téléconsultation depuis sa mise en place.

Mai : 28 rendez-vous (18 St Paul et 10 des alentours)

Juin : 22 rendez-vous (7 St Paul et 7 des alentours)

Juillet : 14 rendez-vous (7 St Paul et 7 des alentours)

Août : 9 rendez-vous (5 St Paul et 4 des alentours) avec fermeture annuelle sur 10 jours.

Septembre : 20 rendez-vous (16 St Paul et 4 alentours)

Le taux de satisfaction est de 100% sur l'utilisation de la cabine.

264 au total de rendez-vous sur la période de mai à Octobre.

On remarque un peu plus de rendez-vous le mercredi et samedi matin.

M. FROGET fait remarquer que la hausse n'est pas flagrante.

On souligne les quelques difficultés pour accéder au compte avec la prise des rendez-vous.

Rappelle que le personnel sur place peut aider à créer le compte des patients mais en aucun cas ne peut prendre des rendez-vous pour l'intéressé.

Monsieur MANCINI informe qu'il faudrait prévoir quelques outils informatiques supplémentaires, pour optimiser les rendez-vous et pour assurer quelques tâches administratives, pour les agents sur place.

Un point sera fait en fin d'année sur l'utilisation et la fréquentation de la cabine.

4. DELIBERATION POUR L'ABAISSMENT D'INTENSITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED

Rapporteur : M. RUEZ Quentin, adjoint au maire

M. Ruez détaille l'historique quant à la possibilité d'abaisser l'éclairage public à la place de l'extinction. Février 2022, première réunion avec le SIEA, la RSE et la municipalité afin d'ouvrir un dossier extinction de l'éclairage communal de 23h30 à 5h comme il a été délibéré en conseil et voté par le sondage à 57% POUR. Pour rappel, plusieurs sondages évoquaient le fait de réduire l'intensité et stipulaient de moderniser l'éclairage en LED.

Juin 2022, seconde réunion avec le SIEA, la RSE et la municipalité. Un engagement au passage en LED a été évoqué sur 50% du village pour un budget de 80K€. L'extinction se fera de manière gratuite via la maintenance d'Octobre.

Octobre 2022, troisième réunion avec le SIEA, la RSE, Selux et la municipalité. Le devis Tessia/Stylic via la société Selux est retenue pour un reste à charge de 79500€ en incluant les 5% de marge d'erreur.

Selux indique que la variation d'intensité est possible sur 5 zones horaires différentes. La RSE indique qu'il faudra délibérer avant la commande à Selux pour que le paramétrage des « drivers » soit fait à l'usage en cas d'abaissement d'intensité et pour ne pas ajouter de coût supplémentaire lié au paramétrage.

Selux ajoute qu'il ne sera pas possible d'ajouter un driver avec abaissement si la municipalité choisit l'extinction et à l'inverse, qu'il ne sera pas possible d'éteindre via la commande en coupant le courant au driver car « *celui-ci se remettrait à jour chaque jour et ne saura pas quelle intensité envoyer et à quelle heure* ». La municipalité demande au RSE de faire un comparatif financier entre les 2 fonctionnements.

Novembre 2022, l'extinction communale est appliquée de 23h30 à 5h.

28 novembre 2022, conseil municipal. M. Ruez fait un point général au conseil en évoquant les zones, les couleurs, les intensités, les types de luminaires ainsi que le reste à charge. Il évoque le fait qu'une simulation sera faite par la RSE pour comparer l'extinction à l'abaissement d'intensité pour la phase 1 du projet de modernisation.

9 janvier 2023, conseil municipal. M. Ruez a reçu le jour même le plan de financement final du SIEA à signer pour lancer les travaux. Il évoque le fait qu'il faudrait délibérer si oui ou non, le conseil municipal accepte le projet LED pour une somme d'environ 80 000€ afin d'éviter une hausse tarifaire du fournisseur dû au changement d'année. Il évoque également le fait que si le conseil valide ce projet, il doit également statuer entre l'abaissement d'intensité ou l'extinction, pour le confirmer auprès de la RSE avant de passer commande à Selux. Il fait prendre connaissance au conseil, du tableau comparatif de la RSE entre les 2 options qui évoque la même consommation que ce soit éteint de 23h30 à 5h ou avec un abaissement sur 5 zones :

- Du coucher jusqu'à 22h : 100% d'intensité
- De 22h à 23h30 : 60% d'intensité
- De 23h30 à 5h : 20% d'intensité
- De 5h à 6h30 : 60% d'intensité
- De 6h30 au lever du soleil : 100% d'intensité

Ce point, ne sera malheureusement pas délibéré en conseil municipal, n'étant pas mis à l'ordre du jour, M. Ruez devra contacter rapidement la société Selux pour leur demander la possibilité de conserver les tarifs 2022 afin de le soumettre au prochain conseil.

20 février 2023, conseil municipal. M. Ruez n'étant pas présent au conseil, il a préalablement tenu à informer tous les adjoints par un mail récapitulatif complet des choix à faire voter lors de ce conseil. M. Potin et M. Mancini présentent le projet dans sa globalité et les choix à faire. Un débat a lieu, le conseil finit par voter POUR la modernisation et POUR l'achat des luminaires avec variateurs sur les 3 zones du centre.

21 février 2023, M. Mancini envoie le plan de financement signé au SIEA pour validation de la modernisation pour une somme de 79 034,12€. En parallèle, M. Ruez confirme au RSE le choix de la variation pour commander les luminaires auprès de Selux. Ce même jour, M. Ruez apprend l'existence d'une nouvelle subvention appelée « fonds vert » sortie en Janvier. Il demande donc au SIEA la possibilité de cumuler cette nouvelle subvention avec celles existantes, Un nouveau plan de financement est établi.

22 juin 2023, la préfecture valide le dossier déposé le 30/03/2023 pour une subvention de 24 047€.

20 septembre 2023, réunion entre la RSE et la municipalité pour faire un point sur les travaux déjà effectués. La RSE demande une confirmation pour remettre les commandes en mode éclairage la nuit. M. Potin annonce qu'aucune décision n'a été prise par le conseil dans ce sens. M. Ruez répond que ceci avait été évoqué et débattu lors du conseil du 20 février mais qu'effectivement, aucun arrêté ni délibération n'ont été pris.

Un débat a lieu entre tous les élus pour savoir si le conseil souhaite rester sur ce qui a été réalisé par la RSE, à savoir, l'abaissement d'intensité sur les 3 zones du centre village ou remettre en mode extinction. M. Ruez précise qu'il y aura un coût pour revenir en mode extinction étant donné que les programmeurs sont sur chaque luminaire, qu'il est impossible de couper directement à la commande dicit les techniciens du RSE.

Il a été décidé que M. Ruez doit :

- se renseigner auprès du RSE et de Selux pour savoir pourquoi la baisse d'intensité qui devrait être déjà en place ne fonctionne pas (dicit plusieurs photos/vidéos lors des abaissements).
- demander pour quelles raisons techniques il n'est pas possible d'éteindre directement depuis la commande de 23h30 à 5h tout en conservant la baisse d'intensité de 22h à 23h30 et de 5h à 6h30.
- demander si techniquement il est possible de repasser sur chaque driver pour passer l'intensité à 0% de 23h30 à 5h ainsi qu'à 50% entre 22h et 23h30 et de 5h à 6h30. Dans ce cas, demander au RSE s'il y aura un impact financier en sachant que le paramétrage existant comporte un dysfonctionnement et qu'ils devront sans doute intervenir luminaires par luminaires...

Il a été décidé que le vote entre l'abaissement et l'extinction sera fait lors du prochain conseil. Un arrêté sera pris par le Maire.

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, maire

Plan de financement :

Montant des travaux TTC : 152 000€ soit HT 126 666.67€

Subvention SIEA à hauteur de HT 47 373.00€

Subvention fond vert à hauteur de HT 24 047.00€

Reste à la charge de la commune 55 645.92€ au lieu de 79 034.12€

Le plan de financement est approuvé avec 1 abstention et 17 pour

5. PRESENTATION DU RAPPORT D'INTERVENTIONS GENDARMERIE

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, maire

Donne le rapport de la gendarmerie sur les différentes interventions faites sur la commune de septembre 2022 à septembre 2023 :

SECURITE ROUTIERE

	Septembre 2022 à septembre 2023	Septembre 2021 à Septembre 2022
Infractions	162	227
dont infractions stupéfiants - alcool	13	9
Total heures de sécurité routière	621	594
Nombre d'accidents corporels	1	0

Nombre de tués	0	0
Nombre de blessés	3	0

INTERVENTIONS

	Septembre 2022 à septembre 2023	Septembre 2021 à Septembre 2022
Nombre d'interventions	138	120
dont violences intrafamiliales	16	5
accident circulation	16	12
dont tapages	4	6
dont divagations	7	3
dont ivresses publiques	0	0

DELINQUANCE

	Septembre 2022 à septembre 2023	Septembre 2021 à Septembre 2022
Nombre total atteintes aux biens	31	34
dont cambriolages	8	19
dont vols véhicules	19	10
dont destructions et dégradations	1	3
dont dépôt d'ordures ou déchets	0	0

PRESENCE

	Septembre 2022 à septembre 2023	Septembre 2021 à Septembre 2022
Nombre HEURES gendarmerie sur la commune	1282	1241

6. Information du Maire et des élus :

Rapporteur : Mme DESBOS Blandine

A eu lieu l'inauguration du local jeunes le 6 octobre 2023, avec une soirée dansante le soir.

3 animateurs étaient présents (2 de Chalamont et 1 de St André de Corcy)

Environ 30 à 40 jeunes présents également, qui se sont exprimés sur les envies pour l'installation de leur local, sur des projets de loisirs et sur des idées pour le village.

Les animatrices ont tout ce qu'il faut pour mener à bien les différents projets.

Rapporteur : M. POTIN Fabien

Informe que les prélèvements de sol sont partis en laboratoire pour être analysés.

Mme LE MOING référente de la DRAC a quitté son poste et sera remplacée par M. DEFILLON assurera son intérim en attendant son remplacement.

L'entreprise BARBEROT qui avait un devis de travaux de 14 550€HT, n'a pas été en capacité d'assurer la totalité de sa prestation, compte tenu de la situation la montant de la facture de l'entreprise BARBEROT, s'élèvera à 5 954.00€HT soit une économie de 8 596.00€HT pour la commune.

Les travaux qui n'ont pas été réalisés par l'entreprise BARBEROT ont été reportés sur l'entreprise ANTEMIS (géotechnicien) sans répercussion sur le montant initial de son devis.

Rapporteur : M. POTIN Fabien

Informe que suite au passage de l'expert dans le cadre du cambriolage du matériel informatique, des devis ont été demandés pour effectuer les réparations sur les portes endommagées.

Indique que l'expert retiendra uniquement les réparations à l'identique de l'existant et non sur des remplacements par des matériaux différents.

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, Maire

Indique que les locaux communaux ont été sécurisés par un système de caméras et capteurs.

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, Maire

Informe de la mise en place du plan Vigipirate renforcé auprès des écoles avec présence des agents aux sorties.

Puis apporte des réponses à M. FROGET Bruno :

- sur la modification de l'ouverture de la mairie. Précise que l'ouverture de la mairie a uniquement changé sur les horaires du vendredi après-midi, ouvert de 14h30 à 16h30 au lieu de 14h30 à 17h.

- sur le sujet du coût du ramassage des ordures ménagères ainsi que sur les modalités du ramassage, qui ne donnent pas satisfaction à tous. (Enlèvement tardif, odeurs, problème de stockage)

Prochaine séance le 27/11

La séance est levée à 21h40